



## DÉCISION

DEC20036

### *Maitrise d'œuvre complète pour l'aménagement des espaces publics du quai Saint Georges en lien avec l'ouverture du quartier créé par Marignan*

Le Maire de Nort-sur-Erdre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 4,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R 2123-4 à R 2123-6, R 2131-12, R 2131-13 et R 2131-18,

Vu la délibération du 26 mai 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'aménager les espaces publics du quai Saint Georges en lien avec l'ouverture du nouveau quartier créé par Marignan,

Considérant que le coût prévisionnel des travaux est évalué à 300 000,00 € HT,

### D É C I D E

**Article 1 :** Le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des espaces publics du quai Saint Georges en lien avec l'ouverture du quartier créé par Marignan est attribué à l'entreprise :

DCI ENVIRONNEMENT SARL  
3 rue Augustin Fresnel – 85600 BOUFFERÉ

pour un montant de 21 000,00 € HT, soit 25 200,00 € TTC en application des prix arrêtés par l'accord-cadre à marchés subséquents pour des missions d'études relatives à des travaux d'infrastructures. Le taux provisoire de rémunération de 7 %.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Fait à Nort-sur-Erdre, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le Maire,  
Yves DAUVÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa publication, soit de sa notification. Acte publié à la Mairie le 01/09/2020 -